

INFOLETTRE SPÉCIALE

MESSAGE IMPORTANT

Mesures financières à réclamer avant le 31 mai pour les entreprises agroalimentaires admissibles

Longueuil, 26 mai 2026 – 27M\$ pour soutenir les producteurs et les transformateurs – Une aide du gouvernement du Québec redistribuée aux entreprises admissibles.

Aux entreprises du secteur serricole,

Plusieurs PME admissibles n'ont toujours pas entrepris les démarches nécessaires pour bénéficier des mesures financières actuellement offertes dans le cadre du Tarif 2025 de la collecte sélective.

Pourtant, ces mesures peuvent réduire de façon importante la pression financière sur votre entreprise.

Date limite pour agir : 31 mai 2026

Sans dépôt de demande et transmission des documents requis, aucune aide ne pourra être accordée.

Liens utiles pour remplir la demande :

→ [Mesures pour alléger la pression financière](https://cdn.cyberimpact.com/clients/21840/public/3f13a307-2763-4416-995d-c4c1826825d0/files/Mesures_all%C3%A9gement_avril_2026.pdf)

https://cdn.cyberimpact.com/clients/21840/public/3f13a307-2763-4416-995d-c4c1826825d0/files/Mesures_all%C3%A9gement_avril_2026.pdf

→ [Grilles de taux utiles pour votre déclaration](https://www.eeq.ca/entreprises-tout-sur-votre-role/grilles-de-taux-utiles-pour-votre-declaration)

<https://www.eeq.ca/entreprises-tout-sur-votre-role/grilles-de-taux-utiles-pour-votre-declaration>

→ [Formulaire de demande](https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=uiRy_awd4k-lMFUdL_aYv6PbAB15YrpEkXf6lImNkm5URVE1TUxDSIZaV1Q0UzI2UUI0Q1UV1RZMS4u&origin=lprLink&route=shorturl)

https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=uiRy_awd4k-lMFUdL_aYv6PbAB15YrpEkXf6lImNkm5URVE1TUxDSIZaV1Q0UzI2UUI0Q1UV1RZMS4u&origin=lprLink&route=shorturl

CE QUI EST OFFERT AUX ENTREPRISES ADMISSIBLES

Les petites et moyennes entreprises ayant des revenus mondiaux annuels de 100 M\$ ou moins en 2024 ou 2025 peuvent actuellement accéder à deux mesures majeures :

1 – AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE

Une portion importante des coûts liés au Tarif 2025 peut être couverte grâce à une aide financière actuellement disponible.

Selon les estimations en vigueur, cette aide pourrait représenter environ 50 % de la facture admissible.

2 – ENTENTE DE FINANCEMENT FLEXIBLE – ÉEQ

Pour le solde restant, ÉEQ offre une solution de paiement adaptée à la réalité des entreprises :

Paiement réparti sur 24 mois

- Taux préférentiel de 5 %
- Aucun frais administratif

ACTION REQUISE AVANT LE 31 MAI

Afin de bénéficier de ces mesures, vous devez :

Remplir le formulaire de demande de subvention;

- transmettre les documents financiers requis;
- compléter votre démarche avant la date limite.

Dans le contexte économique actuel, il est essentiel de ne pas laisser passer cette possibilité d'allègement financier.

Pour obtenir de l'accompagnement ou démarrer votre démarche :

Courriel : service@eeq.ca

Téléphone : **1 877 987-1491**

Nous vous encourageons fortement à agir dès maintenant afin d'éviter toute perte d'admissibilité.

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ)